



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 décembre 2020

## **Les régulateurs de marché français et néerlandais appellent à la création d'un cadre réglementaire européen pour la fourniture de notations, de données et de services extra financiers**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et son homologue néerlandaise, l'*Autoriteit Financiële Markten* (AFM), proposent un encadrement des fournisseurs de données et de services extra financiers qui pourrait être l'une des mesures clés de la stratégie renouvelée de la Commission Européenne en matière de finance durable. Le cadre proposé vise à prévenir une mauvaise allocation des investissements, le risque de *greenwashing* et à assurer la protection des investisseurs. Il prévoit des exigences de transparence sur les méthodologies, de gestion des conflits d'intérêts, des procédures de contrôle interne, et un dialogue renforcé avec les sociétés qui font l'objet d'une notation extra-financière.

Télécharger le contenu

En savoir plus

## La fourniture de données extra-financières : cartographie des acteurs, produits et services

### SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

#### ARTICLE

##### FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



#### PRISE DE PAROLE

##### FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert  
Ophèle, président de  
l'AMF - Colloque du  
Conseil scientifique de  
l'AMF : " Reportings  
extra-financiers en  
Europe " - Mercredi 8  
juin 2022



#### ACTUALITÉ

##### EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son  
appel à la mise en  
place d'une  
réglementation des  
fournisseurs de  
données, notations et  
services ESG



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02